



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Santé** et à Monsieur le **Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** au sujet des **orthoptistes** au Luxembourg.

L'orthoptiste est un professionnel de santé qui joue un rôle important dans la détection, la rééducation et la réadaptation de troubles visuels de patients de tous âges – des nourrissons aux personnes âgées. Dans le cadre de la prévention, ce « kinésithérapeute de la vue » est impliqué dans le dépistage visuel précoce des enfants en bas âge et le dépistage visuel scolaire. Les orthoptistes peuvent également proposer un bilan neurovisuel aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture. Dans le contexte luxembourgeois de population croissante et vieillissante, il est probable que les demandes de prise en charge orthoptique augmenteront dans les années à venir.

Or, selon mes informations, le nombre d'orthoptistes au Luxembourg serait limité et la profession aurait du mal à recruter et à remplacer les départs à la retraite.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part du Monsieur le Ministre de la Santé et du Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- 1. Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer les informations concernant le nombre limité d'orthoptistes au Luxembourg et la difficulté de remplacer les départs en retraite? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ? Encore dans l'affirmative, quelles mesures ont-été prises pour remédier à cette situation, notamment en ce qui concerne la promotion de la profession d'orthoptiste auprès de jeunes étudiants ou le recrutement d'orthoptistes à l'étranger ?**
- 2. Au vu du rôle important de l'orthoptiste, notamment pour le diagnostic et le traitement de troubles de l'apprentissage liés à la vue, Monsieur le Ministre de la Santé juge-t-il opportun d'augmenter les ressources humaines et financières du Service d'Orthoptie dans les prochaines années ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Josée Lorsché  
Députée